



Pourquoi un « village africain » a-t-il été exhibé près de Nantes en 1994 ?

Le 13 avril 1994, le parc Safari Africain de Port-Saint-Père, près de Nantes, inaugure le « village de Bamboula ». Vingt-cinq Ivoiriens, artisans, musiciens, danseurs et enfants, y vivent sous les yeux des visiteurs, dans un décor de cases, pour promouvoir une marque de biscuits. Soixante ans après la fin des grandes expositions coloniales, la France renoue avec la logique du zoo humain. Passeports confisqués, salaires dérisoires, jeunes filles dansant seins nus : un collectif d'associations dénonce une « réserve humaine » et obtient la condamnation du parc en 1997. Une histoire récente, longtemps passée sous silence.

1. Un parc, une marque de biscuits

Au début des années 1990, le parc Safari Africain de Port-Saint-Père, dirigé par Dany Laurent, s'associe à la Biscuiterie Saint-Michel, qui vend des biscuits au chocolat appelés « Bamboula ». Ensemble, ils imaginent un « village africain » habité, censé faire découvrir la Côte d'Ivoire aux visiteurs.

Le mot « bamboula », hérité de l'imaginaire colonial, servait à la fois de nom de biscuit et d'enseigne à un village peuplé d'êtres humains.

2. Vingt-cinq Ivoiriens exposés

Recrutés pour six mois, les Ivoiriens sont payés en francs CFA, bien en dessous du salaire minimum français. Leurs passeports sont confisqués par la direction et ils ne peuvent pas sortir librement du site. Ils s'entassent à six ou huit dans de petites pièces.

3. Femmes et enfants en première ligne

- Cinq enfants font partie du « village », à peine scolarisés
- Des jeunes filles de 12 à 15 ans doivent danser seins nus devant le public
- Les tenues « traditionnelles » sont imposées, même par temps froid

Derrière le décor exotique, des femmes et des enfants étaient offerts au regard des visiteurs, comme dans les expositions coloniales d'autrefois.

4. « Non à la réserve humaine »

Dès l'ouverture, une trentaine d'organisations, dont la CGT, la Ligue des droits de l'Homme et SOS Racisme, forment le collectif « Non à la réserve humaine ». Elles dénoncent un spectacle raciste et des atteintes au droit du travail. Le village ferme en 1995. Le 1^{er} juillet 1997, le tribunal de Nantes condamne le parc, mais à un franc symbolique de dommages et intérêts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des « villages » de ce type existaient déjà à Paris, au Jardin d'acclimatation, à partir de 1877, puis lors des expositions coloniales, jusqu'à celle de Vincennes en 1931. Bamboula en est l'un des derniers avatars en France.

5. Chronologie

13 avril 1994 — Inauguration du « village de Bamboula ».

1994 — Création du collectif « Non à la réserve humaine ».

1995 — Fermeture du village.

1^{er} juillet 1997 — Condamnation du parc par le tribunal de Nantes.

1999 — Le parc devient Planète Sauvage.

2022 — Documentaire *Le Village de Bamboula* sur France 3.

6. Une mémoire à reconstruire

La marque de biscuits a été abandonnée et le site transformé. En 2022, le documentaire de Yoann de Montgrand et François Tchernia donne la parole aux anciens « habitants » et aux militants. Il rappelle qu'à la fin du XX^e siècle, des êtres humains ont encore été exhibés en France comme une attraction.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Où se trouvait le village de Bamboula ?

Au parc Safari Africain, aujourd'hui Planète Sauvage, à Port-Saint-Père (Loire-Atlantique).

Combien de personnes y vivaient ?

Vingt-cinq Ivoiriens, dont cinq enfants, sous contrat de six mois.

Qu'est-ce qu'un zoo humain ?

L'exhibition de personnes, souvent colonisées, présentées comme des curiosités.

Le parc a-t-il été condamné ?

Oui, en 1997, pour atteintes au droit du travail et à la liberté d'aller et venir.

Quelle sanction ?

Un franc symbolique de dommages et intérêts, plus les frais de justice.

Comment en savoir plus ?

Le documentaire *Le Village de Bamboula* (2022), diffusé sur France 3.